

336.

Pl 12 jw

Justice
et
morale
dans les
finances
publiques

— PIE XII

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE
1961, rue Rachel Est, Montréal - 34



HJ
118149

HJ
151
P 54
1948

Justice et morale

*dans les finances
publiques*



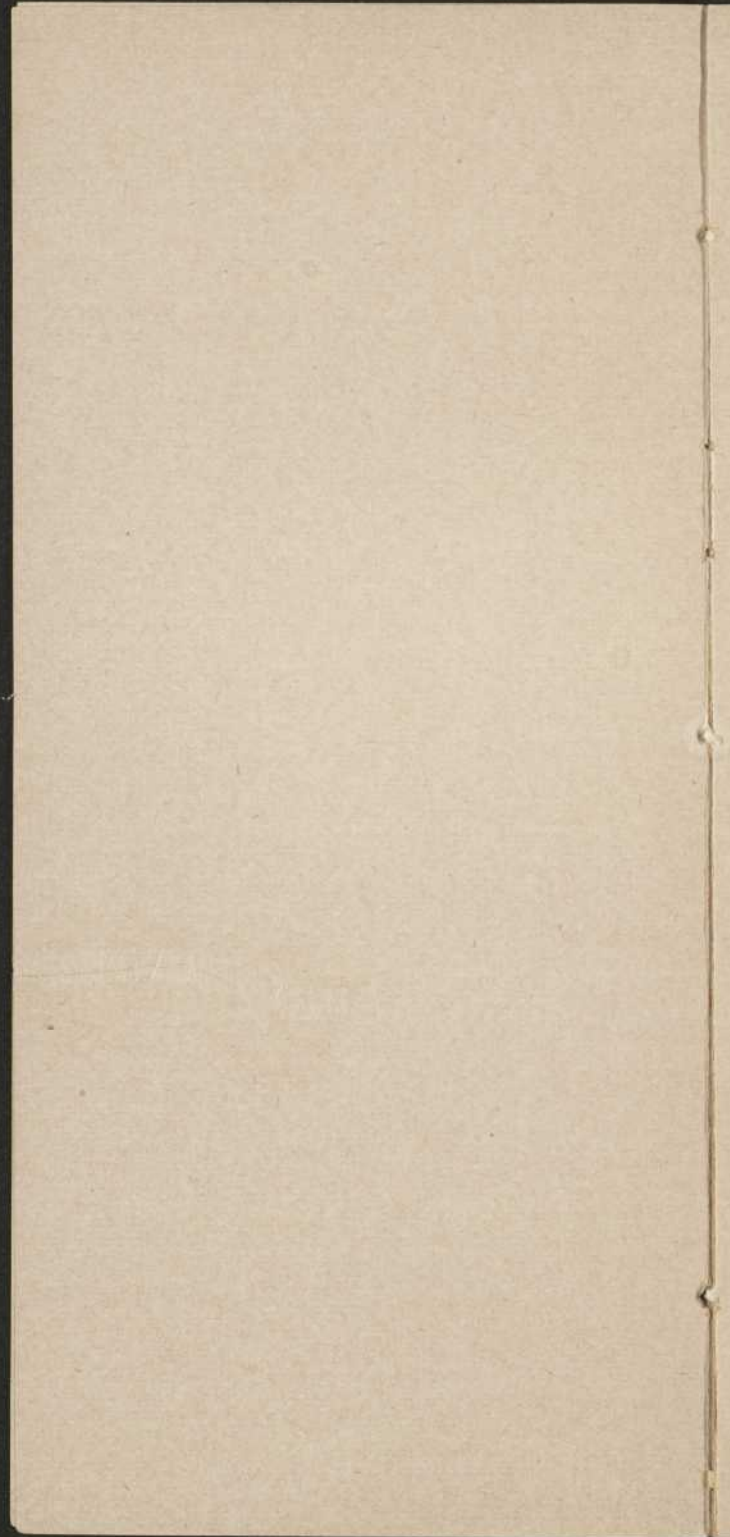
Le samedi 2 octobre 1948, le pape Pie XII recevait en audience, dans la salle des Suisses, au Palais pontifical de Castel-Gandolfo, les membres du Congrès international des finances publiques, dont un nombre imposant de professeurs d'Universités et de hauts fonctionnaires représentant une dizaine de pays : Argentine, Belgique, Brésil, Danemark, France, Grèce, Hollande, Italie, Tchécoslovaquie et Turquie.

Le Souverain Pontife leur adressa, en français, le remarquable discours suivant sur diverses notions de justice et de morale en matière fiscale.

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

EN NOUS procurant le plaisir de recevoir l'hommage de votre déférence, vous Nous offrez aussi, Messieurs, l'occasion de vous exprimer le vif intérêt que Nous portons à l'oeuvre de votre Institut, oeuvre austère assurément, dont bien peu savent entrevoir l'importance et les difficultés.

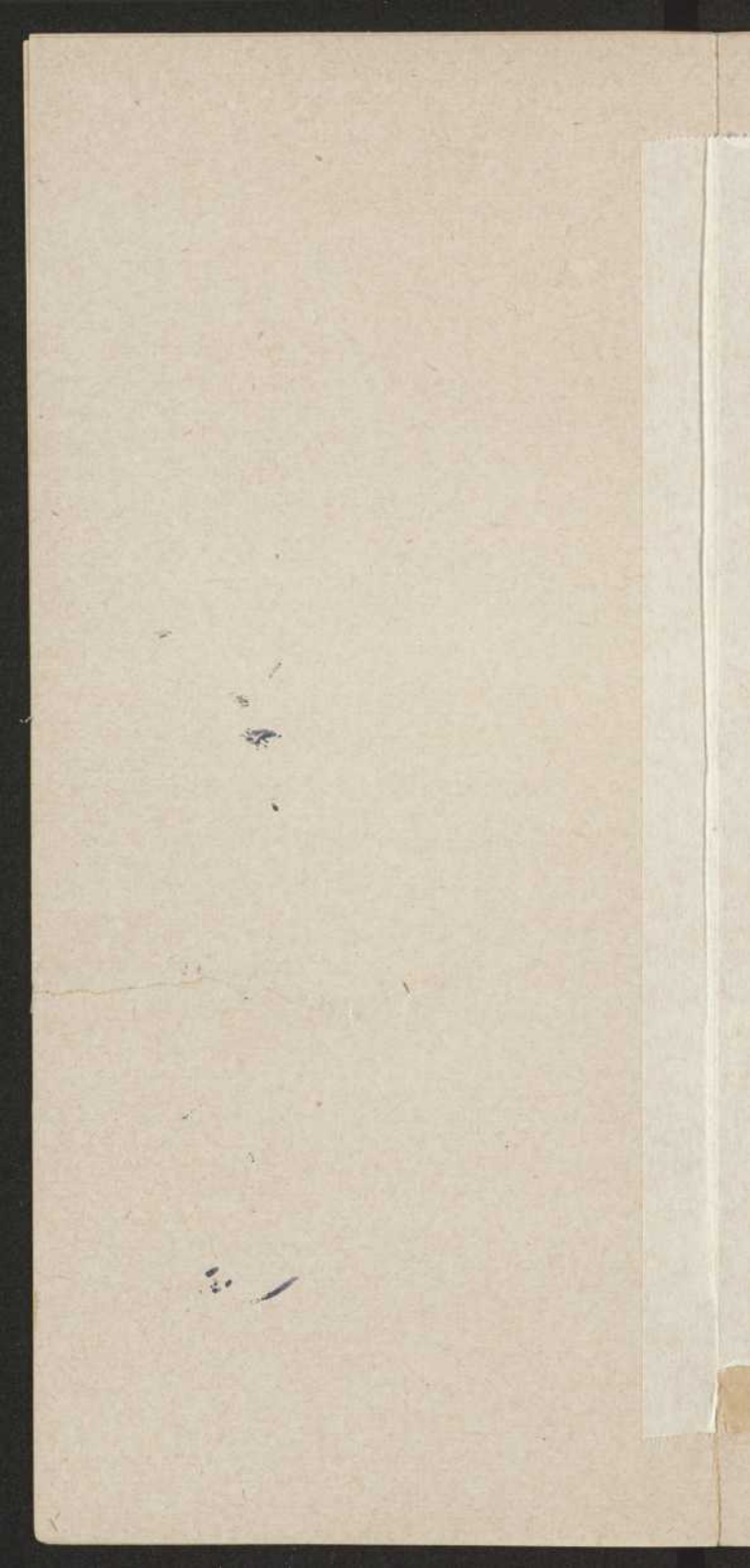
Les questions de finances publiques ont toujours été l'objet d'une attention toute spéciale de la part non seulement des intellectuels et des techniciens, mais, pour ainsi dire, de tous. La raison en est que chacun apprécie leur état de prospérité ou de crise, surtout du point de vue de son intérêt personnel. Or, les événements et les conditions de ces derniers temps ont donné à toutes ces questions un degré d'acuité tel que, en



maints pays, elles occupent le centre des luttes politiques et sont souvent devenues le point névralgique des discussions les plus passionnées, non sans péril d'ailleurs pour l'équilibre de la structure interne de l'État.

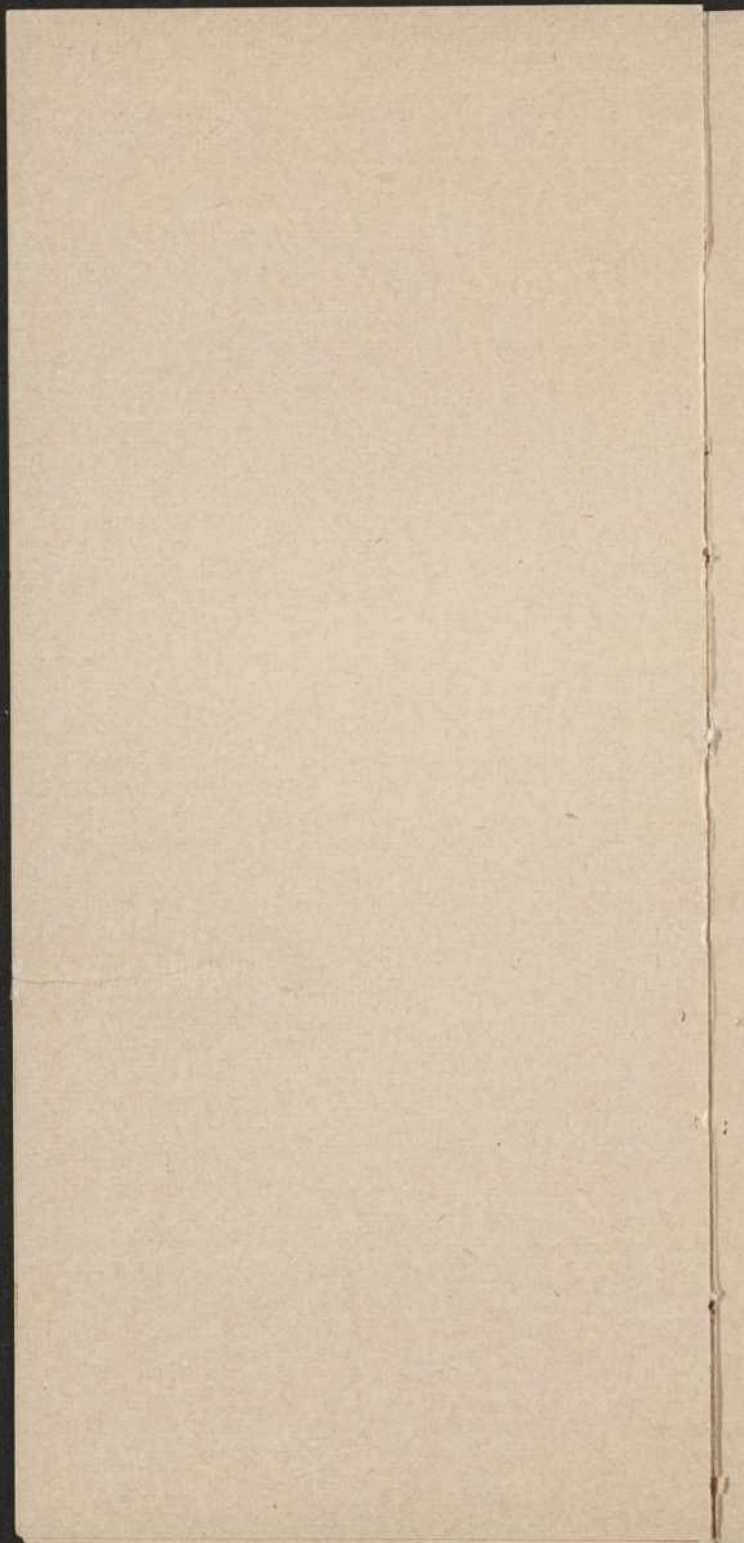
Beaucoup de gens, en effet — trop de gens, — guidés par l'intérêt, par l'esprit de parti ou encore par des considérations plus de sentiment que de raison, abordent et traitent, économistes et politiques improvisés, les questions financières et fiscales, avec d'autant plus d'ardeur et de fougue, avec d'autant plus d'assurance et de désinvolture aussi, que plus grande est leur incompetence. Parfois, ils ne semblent même pas soupçonner la nécessité, pour les résoudre, d'études attentives, d'enquêtes et d'observations multiples, d'expériences comparées.

Les besoins financiers de chacune des nations, grandes ou petites, se sont formidablement accrus. La faute n'en

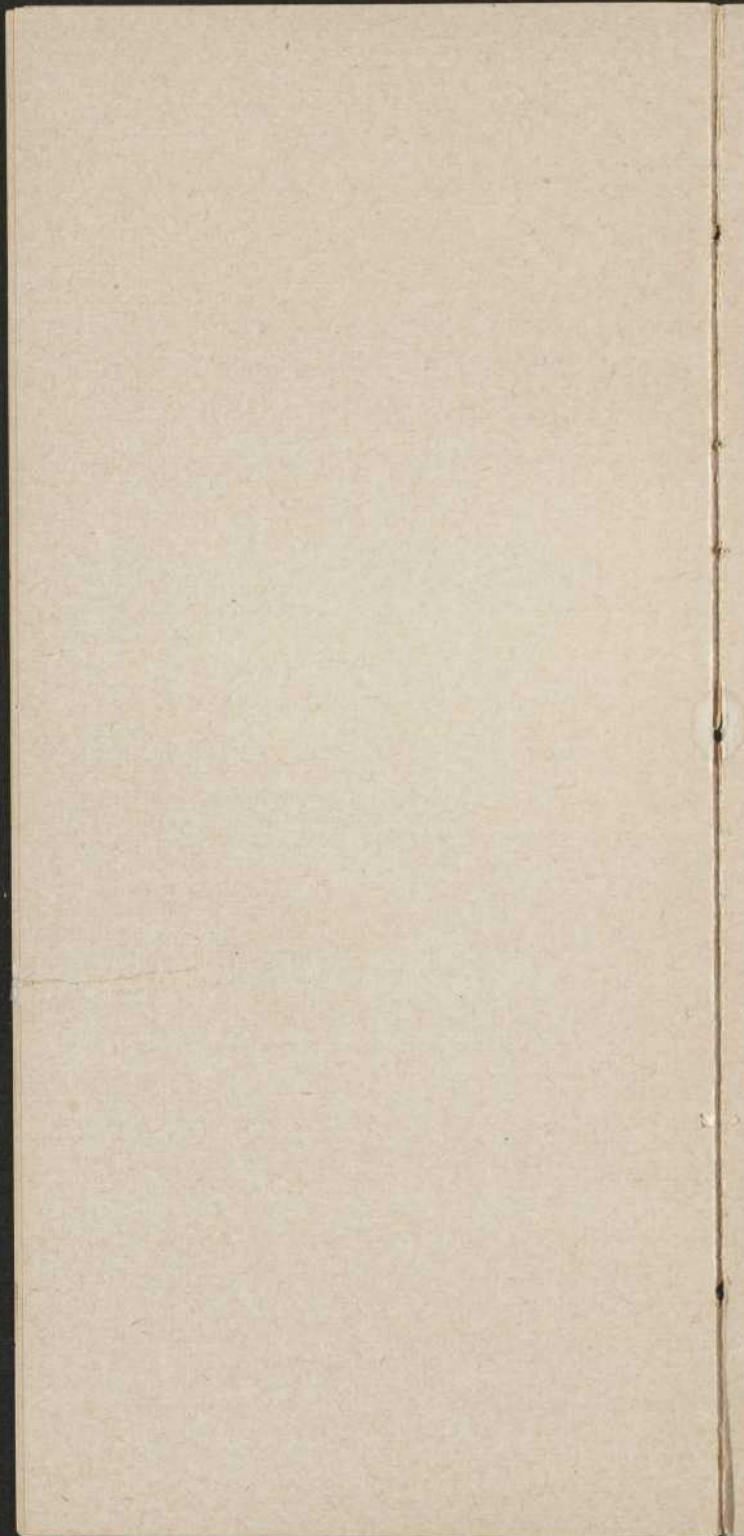


est pas aux seules complications ou tensions internationales; elle est aussi, et plus encore peut-être, à l'extension démesurée de l'activité de l'État, activité qui, dictée trop souvent par des idéologies fausses ou malsaines, fait de la politique financière, et tout particulièrement de la politique fiscale, un instrument au service de préoccupations d'un ordre tout à fait différent. Qui s'étonnera, après cela, du danger où se trouvent la science et l'art des finances publiques de descendre, faute de principes fondamentaux clairs, simples, solides, au rôle d'une technique et d'une manipulation purement formelles? C'est malheureusement ce qui se constate aujourd'hui en plusieurs domaines de la vie publique : un échafaudage habile et hardi de systèmes et de procédés, mais sans ressort intérieur, sans vie, sans âme.

Pareil état de choses influe plus fâcheusement encore sur la mentalité des individus. L'individu en vient à avoir



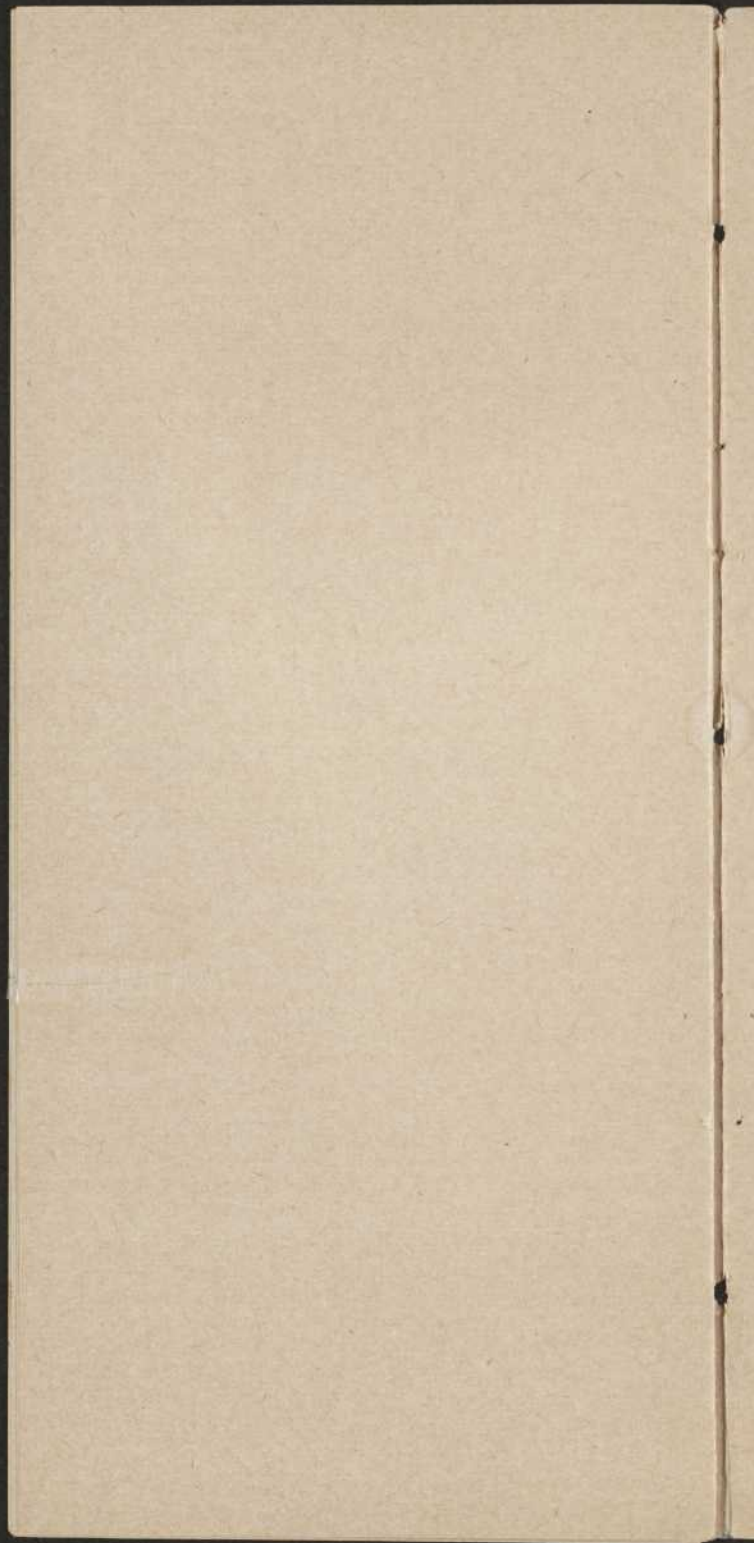
de moins en moins l'intelligence des affaires financières de l'État; même dans la plus sage politique, il soupçonne toujours quelque menée mystérieuse, quelque arrière-pensée malveillante, dont il doit prudemment se défier et se garder. Voyez-vous : c'est là qu'il faut, en définitive, chercher la cause profonde de la déchéance de la conscience morale du peuple — du peuple à tous les échelons, — en matière de bien public, en matière fiscale principalement. Comment l'Église pourrait-elle contempler, indifférente, cette crise qui, en réalité, est une crise de conscience ? Voilà pourquoi, s'adressant à ceux qui ont quelque part de responsabilité dans le traitement des questions de finances publiques, elle les adjure : au nom de la conscience humaine, ne ruinez pas la morale par en haut. Abstenez-vous de ces mesures qui, en dépit de leur virtuosité technique, heurtent et blessent dans le peuple le sens du juste et de l'injuste, ou qui relèguent à l'arrière-



plan sa force vitale, sa légitime ambition de recueillir le fruit de son propre travail, son souci de la sécurité familiale, toutes considérations qui méritent d'occuper dans l'esprit du législateur la première place, non la dernière.

Le système financier de l'État doit viser à réorganiser la situation économique, de manière à assurer au peuple les conditions matérielles de vie indispensables à poursuivre la fin suprême assignée par le Créateur : le développement de sa vie intellectuelle, spirituelle et religieuse.

Quant à vous, votre haute compétence vous appelle à défendre la politique financière contre les manoeuvres des ambitieux et des démagogues. Dévoués avec le plus magnifique désintéressement, ardents à chercher, non la faveur populaire, mais le vrai bien du peuple, vous recueillez, du moins, le suffrage d'une élite qui sait vous com-



prendre; vous avez pour vous le témoignage de votre conscience et Dieu, n'en doutez pas, Dieu à qui tout est présent, ne laissera pas sans récompense ce que vous aurez fait pour le service des hommes, vos frères, et pour la restauration du monde. De tout coeur, Nous le prions de vous donner la lumière et la force dont vous avez besoin, de féconder votre oeuvre pour le bien et la paix de la société humaine.



BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY